

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°65/5.3/27-07/33

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

OBJET :

AVENANT N° 1

CONVENTION VILLE – C.M.N.

- rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absent : Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Par convention du 20 Mars 2015, le CMN et la Mairie d'Aigues-Mortes ont conclu une convention visant à mettre en œuvre une politique culturelle commune et améliorer les conditions d'accueil du Site des Remparts. Ladite convention prévoit également les conditions d'occupation de différentes dépendances domaniales dont la gestion a été confiée au CMN.

Le Président du CMN propose de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 Décembre 2020 en l'actualisant par l'article 6.2.

Il est donc proposé au conseil municipal

- d'accepter l'avenant n° 1 avec le C.M.N. (ci-annexé)

- d'autoriser le Maire à le signer.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

